

## **Rapport 2014 de la FMD (avec quelques informations pour 2012 et 2013)**

**Philippe Bassin et Jean-Pierre Egger, vice-président et président**

À nouveau, la Fondation des Marais de Damphreux (FMD) a connu trois années de travail intense. Plusieurs changements dans l'administration de la FMD et la gestion de ses terres sont décidés en 2014. Les relations avec les autorités communales de Damphreux sont toujours fraîches, voire inexistantes. Les intérêts des uns et des autres étant, semble-t-il, peu conciliables.

**Étangs des Coeudres** : Depuis les travaux, il y a 4 à 7 ans, les digues sont maintenant fonctionnelles. Les ouvrages de vidange performants installés permettent de bien gérer les niveaux d'eau. La variation de ces derniers durant l'année a permis une augmentation remarquable de l'entomofaune. Les baisses de niveau en été, en particulier celui de l'étang 2, central, ont permis d'accueillir de nombreux oiseaux d'eaux de passage. De fin août (hors SAU) puis du 1<sup>er</sup> septembre à novembre, l'expérience de pâture par du bétail rustique a confirmé son efficacité; c'est un succès. Il faut toutefois veiller à une bonne gestion spatiale du bétail afin d'éviter des atteintes aux digues, surtout sur leurs flancs. Trois veaux de Salers ont nés sur le site durant les trois mois de pâture.

**Bas-marais de Pratchie (objet n° 3901)** : Pour protéger le bas-marais d'importance nationale «En Pratchie», la FMD s'est opposée en 2011 à la remise en état du chemin rural n° 14 qui traverse la zone-tampon, sur sa plus grande longueur. Selon plusieurs expertises (FA Reckenholz et Hydro Consult), ce chemin n'est pas « marais compatible ». Les raisons principales de cette incompatibilité sont la très faible capacité drainante du coffre du chemin (les eaux venant du nord du bassin versant sont détournées hors du marais, vers l'ouest), de la discontinuité que ce chemin fait subir à la zone-tampon et son impact ravageur sur le paysage. En juin 2013, le Tribunal administratif a débouté la FMD en première instance. Cela nous a conduit à recourir au Tribunal cantonal, en deuxième instance. L'affaire est en cours. La pérennité du bas-marais «En Pratchie», est une préoccupation constante du Conseil de fondation. La commission d'estimation du SAF, avec l'accord de la FMD, a demandé une suspension de la procédure. Les coûts de celle-ci sont importants. D'autre part, le bas-marais de Pratchie est toujours menacé par le dépôt de sédiments, provoquée par des phénomènes lourds d'érosions sur les terres ouvertes du bassin versant, qui se répètent année après année. L'eutrophisation est aussi provoquée par des drains pénétrant jusqu'à la périphérie du marais. Ces drainages ne sont pas déversés en amont de la zone-tampon. De plus, depuis 1999, l'eau des drainages des terres de Beurnevésin est détournée hors du bassin versant. Pour la FMD, la suppression du chemin n° 14 et un accès par la forêt aux parcelles devant la Voivre est concevable. Les forestiers consultés (triage et ENV) ne voient pas d'obstacle à cette manière de faire, des layons pouvant être aménagés à partir d'un chemin forestier de bonne qualité existant.

Afin de répondre à la curiosité du public et permettre l'accès des sites à la population un **projet d'accueil et de guidage** est en cours de réalisation. En 2012, pour observer les oiseaux sans déranger, un projet de construction de deux cabanes d'observation a été lancé par la FMD. Cette dernière a déposé une demande de permis de construire. Suite aux réserves et à l'opposition du Syndicat des améliorations foncières de Damphreux (SAF), la FMD a modifié son projet et a remplacé les « piliers » enterrés de béton, qui étaient prévus initialement pour

soutenir les cabanes, par des poutrelles métalliques, enfoncées à la pelle rétro dans le terrain. Ainsi, début décembre 2012, l'opposition de principe, du SAF de Damphreux, a été levée. Le permis de construire pour les cabanes d'observations a été délivré au début 2013. Les deux observatoires publics (cabanes en bois), à l'est et au sud de l'étang 2 central ont été construites au courant de l'été 2013 et inaugurée en automne. Au sud des étangs, un accès à la cabane « Sur les Coeudres » est possible depuis la butte d'observation, en traversant le pâturage de J.-R. Amstutz, avec l'autorisation du propriétaire. En 2015, des panneaux d'information seront installés le long d'un parcours de 4 km, à proximité et dans les cabanes d'observations.

En 2014, aux « **Queues de Chat** » à Bonfol, l'Office de l'Environnement (ENV) et la Confédération ont financé une action d'ouverture du milieu dans le cadre d'un programme appelé « biodiversité en forêt ». Le but est de créer un pâturage boisé autour des deux étangs encore en eau. Ce travail a été réalisé dans la perspective de la revitalisation du site.

En 2012, 2013 et 2014, à Coeuve, l'Office de l'ENV a financé la revitalisation partielle du site des **Méchières**. Les travaux sont réalisés entre novembre et décembre 2013. Certaines finitions se sont poursuivies jusqu'au printemps 2014. La gestion des niveaux d'eau n'est pas encore optimale.

En 2012, dans le cadre de l'amélioration foncière simplifiée de Coeuve, la FMD a obtenu une compensation, la revitalisation du ruisseau allant de la source de la Fontaine de Beurnevésin à la Coeuatte. Toutefois, ce projet ne semble pas pouvoir se concrétiser dans son entier étant donné les oppositions de la majorité des propriétaires concernés. La FMD va demander la réalisation partielle de ce projet, uniquement sur ses deux parcelles.

### **Administration, projets et gestions des propriétés FMD.**

La présidence de la FMD a changé en juillet 2014, c'est Philippe Bassin qui reprend la présidence des mains de Jean-Pierre Egger. Michel Gigon remplace Didier Gobbo en tant que représentant de la société « Nos Oiseaux ».

En 2014, une servitude est en préparation avec Pro Natura Suisse pour garantir que les terres de la FMD soient dédiés à la biodiversité et reste un havre pour les oiseaux, les batraciens et des plantes rares

Pour le futur, la FMD a étudié la possibilité de gérer des terres directement, et non plus de passer des baux avec les exploitants locaux. Des contacts ont été pris avec l'ECR et la FRI pour étudier cette solution. Cette dernière paraît difficile à réaliser pour la FMD.

En 2014, le bail liant un exploitant et la FMD pour la pâture de la Chèvre Morte a été résilié, pour non respect des consignes. La conciliation a été gérée par le Tribunal des baux. L'objet ne sera plus affermé à cet exploitant en 2015.

**Observations naturalistes** : en 2012, 13 et 14, les revitalisations des « Coeudres » et de « En Pratchie » ont permis de constater une augmentation notable de la diversité biologique. Qu'elle soit faunistique ou floristique.

**Ornithologie** : Les sites de Damphreux ont attiré de nombreux ornithologues, durant toute l'année. 2014 De nombreuses observations sont transmises à la Station ornithologique de Sempach par le biais du site *ornitho.ch*. Ainsi, plus de 120 espèces d'oiseaux ont ainsi été annoncées en 2014.

Le printemps sec et chaud de 2014 a été favorable pour la reproduction des Cigognes blanches. Début juin, trois cigogneaux du couple nichant sur le toit de l'église de Damphreux ont été bagués. Fin avril 2014, la FMD a eu le plaisir d'accueillir l'Assemblée générale de « Cigogne Suisse ».

Grèbes castagneux, Canards colverts, Sarcelles d'hiver, Grandes Aigrettes, Cigognes blanches, Hérons cendrés, Milans royaux et noirs, Foulque macroule, Gallinule poule-d'eau, Bécassines des marais, Grands Cormorans ainsi qu'une famille nombreuse de Tadornes casarcas (en 2014) sont régulièrement observés autour et sur le site des Coeudres de la FMD.

Les vasières des étangs revitalisés ont accueilli au moins cinq espèces de Chevaliers (aboyeur, culblanc, gambette, guignette et sylvain). Le Combattant varié est observé à plusieurs reprises. Des Vanneaux huppés, espèce emblématique de la FMD, sont fréquemment notés de mars à novembre, dont une dizaine individus simultanément en juillet. Des Busards St Martin et des Busards des roseaux sont régulièrement observés au printemps et en automne. Quelques Balbuzards pêcheurs sont signalés. Des Cigognes noires font souvent escale à Damphreux. En été 2014, une Spatule blanche et un Ibis falcinelle sont observés.

Dans les haies plantées en 2007, sur les prairies en zones-tampon, proches des étangs des Coeudres, plusieurs couples de Pies-grièches écorcheurs nidifient maintenant à différents endroits.

Parmi les hôtes d'un soir ou de quelques jours, notons : le Canard souchet, le Canard chipeau, le Râle d'eau, le Courlis cendré, le Petit Gravelot, l'Alouette lulu, le Goéland leucophaée, le Goéland cendré et la Mouette rieuse.

En 2014, un couple de Cygnes tuberculés passe une nouvelle année aux Coeudres en élevant 4 jeunes.

**Batraciens** : Nous devons souligner, qu'au printemps 2014, nous n'avons pas eu de nuit propice à la migration (tempérée et pluvieuse), de même que très peu de précipitations en mars-avril. En 2014, le KARCH a constaté, sur la totalité des sites observés en Suisse, une baisse du nombre d'individus recensés. Damphreux ne fait pas exception les résultats 2014 sont plutôt modestes : au total 2950 Amphibiens sont répertoriés par Édouard Roth sur le barrage à Batraciens situé à la sortie de Damphreux en direction de Coeuve (1663 Crapauds communs, 1049 Grenouilles rousses et 43 Grenouilles vertes, 51 Tritons alpestres, 100 palmés, 22 lobés et 22 Rainettes vertes). Les résultats sont légèrement inférieurs aux comptages réalisés les années précédentes de 2012 et 2013.

En 2014, une bonne dizaine de Rainettes égayent les étangs des «Queues-de-chat», à Bonfol.

En 2014, le Service des Ponts et Chaussée planifie et étudie les premières bases pour la mise en place de « crapauducs » à Damphreux, sous la route cantonale. Le KARCH met son expertise à disposition.

Pour ces trois l'années, les sentiments sont partagés entre, d'un côté, la colère et le désarroi face aux menaces sur la richesse des sites et d'autre part, heureux de percevoir des dynamismes positifs et beaucoup de solidarité au sein de la FMD.

Merci à toutes les personnes qui aident à la protection des étangs et des marais !

L  
e

3  
1  
.  
1